

NOTE TECHNIQUE SUR L'ELIMINATION DES DECHETS SOLIDES

Déchets ménagers ultimes

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers ultimes et assure donc son organisation et son exécution. Pour assurer ce service public avec efficacité, la CCCE s'est attachée les services du Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Lorraine Nord (SYDELON) depuis janvier 2011.

La collecte des déchets ménagers ultimes est assurée en porte-à-porte par un ramassage hebdomadaire à l'aide d'un véhicule poids lourd de type benne à ordures ménagères d'un PTAC de 26T (avec benne de 20m³). Ces déchets sont acheminés vers le site de stockage et d'enfouissement situé à Aboncourt.

Déchets ménagers recyclables

Au même titre que les déchets ménagers résiduels, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers recyclables et assure donc son organisation et son exécution. Pour assurer ce service public avec efficacité, la CCCE s'est attachée les services d'une régie de collecte et d'une société privée, l'ADELPHE, pour le tri sélectif.

La collecte des déchets ménagers recyclables est assurée en porte-à-porte par un ramassage hebdomadaire de sacs de tri, qui sont par la suite transférés au centre de tri de la société HAGANIS à Metz à l'aide d'un véhicule poids lourd de type benne à ordures ménagères d'un PTAC de 26T (avec benne de 20m³).

En outre, les habitants peuvent se rendre aux points d'apports volontaires :

- Pour la collecte sélective du verre : un point à Beyren rue principale, un point sur le parking du foyer « Le Clos » et un point à Gandren rue de Sierck.
- Pour la collecte sélective des journaux-magazines : un point à Beyren rue principale et un point à Gandren rue de Sierck.

La collecte du verre est réalisée par la société PATE S.A. puis traitée par l'usine St-Ménage. La collecte des journaux-magazines est réalisée par la société BARISIEN puis traitée au centre de traitement de Rombas.

Enfin, la CCCE organise une mise à disposition de composteurs individuels en bois (600L) ou en plastique (400L) pour les particuliers moyennant une caution.

Déchets « annexes » et encombrants

Pour le dépôt des autres déchets (non collectables en porte à porte : gravats, déchets verts, ferraille, batteries, huiles, DMS...), les habitants Beyren-lès-Sierck peuvent se rendre dans l'une des deux déchetteries communautaires situées à Hettange-Grande et Cattenom.

Pour les objets encombrants, un ramassage peut être organisé sur demande téléphonique.